

**Arrêté n° 1814 CM du 12 novembre 2020 portant désignation des représentants de la Polynésie française auprès de la Banque SOCREDO**

(NOR : DBF2000703AC)

Paru in extenso au journal officiel n°93 N du 20/11/2020 à la page 17123 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 21/06/2022

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixtes locales ;  
Vu le code du commerce ;  
Vu le code monétaire et financier ;  
Vu les statuts de la Banque SOCREDO, et plus particulièrement son article 7 ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'outre-mer en date du 15 février 2007 portant approbation des statuts de la Banque SOCREDO ;  
Vu la lettre n° 6854 PR du 20 octobre 2020 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 21 octobre 2020 ;  
Vu l'avis n° 168-2020 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 28 octobre 2020 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 novembre 2020,

Arrête :

**Article 1er**

Est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la Banque SOCREDO pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Yvonnick Raffin.

**Art. 2** *Rédaction issue de Arrêté n° 986 CM du 15 juin 2022*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française au sein de la Banque SOCREDO pour siéger au conseil d'administration :

- M. Tearii Alpha ;
- M. Yvonnick Raffin ;
- Monsieur Claude Periou ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu ;
- Mme Virginie Bruant.

**Art. 3**

L'arrêté n° 415 CM du 6 avril 2017 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la Banque SOCREDO, est abrogé.

**Art. 4**

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2020.

Par le Président de la Polynésie française :  
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,  
de l'économie,  
Yvonnick RAFFIN.

---

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 1814 CM du 12 novembre 2020](#), JOPF n° 93 N du 20/11/2020 à la page 17123
- [Arrêté n° 986 CM du 15 juin 2022](#), JOPF n° 49 N du 21/06/2022 à la page 13220